

Monsieur le recteur,

Nous vous transmettons la motion du Conseil d'administration de ce jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 adoptée à l'unanimité des représentants enseignants, parents et élèves.

Comme l'année dernière nous souhaitons vous alerter sur la situation au lycée Mozart du Blanc-Mesnil et plus précisément sur l'attitude de la direction qui s'obstine dans ses projets d'ouvrir le lycée le samedi matin contre toute raison. Comme l'année dernière nous dénonçons la volonté de la direction de s'affranchir du règlement intérieur, du code de l'éducation dans le mépris des décisions prises lors des séances du conseil d'administration.

Rappelons qu'il a déjà été exigé du lycée Mozart de lourds sacrifices pour la rentrée prochaine : passage d'une classe de TSTMG à 30 élèves, et ouverture de deux classes de premières générales supplémentaires pour absorber le surplus d'élèves du secteur.

En persistant à poursuivre dans ce projet refusé par l'ensemble des parents, des élèves et des enseignants, la direction prendrait la responsabilité non seulement de se mettre dans l'illégalité mais en outre de mettre en péril le fragile équilibre que nous tentons de maintenir depuis des années et d'engendrer une crise sans précédent au sein du lycée.

Nous vous demandons donc de faire droit à la demande portée par les enseignants, les parents et les élèves élus au conseil d'administration formulée dans la motion ci-dessous : nous demandons à ce que la direction renonce définitivement à ce projet de placer des cours le samedi matin qui n'est ni nécessaire ni souhaitable pour les élèves et qui contrevient au règlement intérieur.

Les représentants enseignants élus au conseil d'administration du lycée Mozart du Blanc-Mesnil.

**Motion proposée par les professeurs représentants des enseignants, siégeant au CA du lycée  
Mozart du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Le 16 juin 2021, les professeurs découvrent à la faveur un courriel aux personnels du proviseur adjoint daté du mercredi 16 juin 2021 que la direction envisageait de positionner des cours le samedi matin à partir de l'année prochaine.

**Pourtant, l'année dernière, lors de la séance du 26 mai 2020, le conseil d'administration du lycée Mozart a refusé à l'unanimité des représentants parents, élèves et enseignants la proposition de modification du règlement intérieur qui proposait de placer des cours le samedi matin et d'augmenter l'amplitude horaire de l'établissement.**

**D'autre part, le règlement intérieur actuel prévoit l'organisation de DST le samedi matin et un créneau d'ouverture de 8h à 12h ce qui exclut de fait la possibilité de placer des cours dans les emplois du temps annuels des élèves sur ces horaires** comme nous l'a confirmé notre conseiller juridique. Pourquoi revenir un an plus tard, sans aucun nouveau vote, sur cette question pourtant tranchée et s'obstiner à ouvrir le samedi matin au détriment de l'intérêt du lycée et des élèves ?

**La mise en œuvre durant l'année 2020-2021 des emplois du temps sans solliciter la plage horaire du samedi matin a amplement prouvé, et avec efficacité, la parfaite faisabilité de cette grille horaire** sans compromettre les emplois du temps des élèves ni des enseignants. Or, la rentrée 2021 s'effectue dans des conditions similaires à la rentrée 2020 sans modification notable des volumes horaires ou du nombre de classes qui justifierait de revoir la grille horaire du lycée. L'installation de bâtiments préfabriqués de 8 salles en 2018 permettent encore d'accueillir les classes de premières supplémentaires sans modifier la grille horaire.

**Le lycée est déjà ouvert du lundi au vendredi soir, mercredi après midi compris ce qui correspond à une amplitude horaire de 40h largement suffisante pour placer l'ensemble des heures de cours des élèves.** L'ouverture le samedi matin conduirait à éclater encore davantage les emplois du temps des professeurs comme des élèves qui pourraient se retrouver dans des situations impossibles dégradant encore davantage les conditions d'enseignement et de travail des élèves.

**Nous estimons qu'il est plus que jamais nécessaire de maintenir cette grille horaire pour tous les élèves car elle garantit un cadre et un rythme équilibré** alors même que la réforme du lycée tend déjà à déstructurer les emplois du temps et qu'elle leur permet de pratiquer des activités extra-scolaires désormais impossibles le mercredi après-midi.

**La principale difficulté dans l'organisation des emplois du temps réside, de l'aveu même de la direction, dans la volonté de la proviseure de brasser les élèves de toutes les spécialités dans les différentes classes.** Or ce choix n'est en rien nécessaire comme on le constate dans d'autres lycées. Il s'oppose également au vote du conseil d'administration qui avait tranché en mai 2020 pour une organisation rétablissant des groupes classes cohérents.

**En conséquence, nous nous opposons à cette disposition de la direction sur la forme comme sur le fond :**

**- Sur la forme, nous dénonçons l'absence totale de dialogue de la direction et la volonté manifeste de passer en force en mettant enseignants, parents et élève devant le fait accompli à la rentrée. Nous dénonçons le caractère illégal de cette mesure qui enfreint le règlement intérieur et le vote du conseil d'administration. Nous dénonçons enfin les pressions exercées sur les enseignants pour qu'ils renoncent à indiquer qu'ils organiseront des DST le samedi matin.**

**- Sur le fond, le conseil d'administration du lycée Mozart réaffirme son opposition à ce que soient placés des cours dans l'emploi du temps des élèves sur le créneau du samedi matin.**

**Nous demandons à ce que la direction s'engage à respecter cette décision et à ne placer aucun cours le samedi matin l'année prochaine.**

**Une telle disposition n'est ni nécessaire ni souhaitable ni réglementaire et porterait gravement préjudice à l'intérêt général des élèves et du lycée dans son ensemble.**